



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2021/019

L'an deux mille vingt et un et le deux mars à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Erald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Cécile GRAU, Monsieur Pierre POUILLEY, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Madame Pascale DOMECC.

Procurations de vote :

Madame Myriam LÉONARD donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Madame Christine MARECHAL donne procuration à Madame Cécile GRAU

Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Madame Cécile GRAU

Monsieur Yves PAUBERT donne procuration à Monsieur Jackie ROY

Madame Sylvia GUERRERO donne procuration à Madame Pascale DOMECC

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Pascale DOMECC

Étaient absents : Monsieur Olivier AMANS, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Monsieur Franck FAREZ.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle GRAUPÉRA

Date de convocation : 24 Février 2021

Objet : Attribution d'une subvention au Lycée Jean Durroux. Annule et remplace la délibération 2020/168 du 29 octobre 2020.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°2020/168 du 29 octobre 2020. A la suite d'une erreur de transmission comptable du Lycée Jean Durroux, la subvention a été annulée. Par conséquent il y a lieu de représenter cette demande.

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée d'une demande de subvention de la part des élèves de 1ère Gestion Administration du lycée professionnel Jean Durroux à Ferrières / Ariège, pour la mise en place d'un projet de classe, qui consiste en la création de logos dont la thématique est le "Développement Durable".

Après une exposition dans le lycée, les meilleurs logos seront retenus pour être "Floqués" sur des sacs en tissus.

Les sacs seront vendus par les élèves et mis en dépôt vente dans les grandes surfaces, et les recettes issues de ces ventes permettront de mettre en oeuvre d'autres projets. (Achat de matériel pour la webradio, sorties culturelles et pédagogiques, etc...).

Monsieur le Maire propose donc une aide de cent euros.

Puis, il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Oùï l'exposé de son Président
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité des suffrages exprimés (**26 voix POUR Monsieur Franck FAREZ sort de la salle et ne prend pas part au vote**)

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **OCTROIE** une aide de 100€ aux élèves de 1ère Gestion Administration du lycée professionnel Jean Durroux à Ferrières / Ariège,
- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2021,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes décisions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire,
Marc SANCHEZ

